

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 9 juillet 2021	N° 2021-356

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jérôme PESCHINA à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 9 juillet 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2021-356

Le Bouscat - Appel à manifestation d'intérêt Aménager, innover, redessiner, entreprendre (AIRE) - Ilot Ravezies - Acquisition de parcelles appartenant à la SNCF RESEAU - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre », dit « AIRE », l'ilot Ravezies a été identifié afin d'y développer des programmes de construction à usage d'activité économique.

A cet effet, le site de l'ancienne gare de Ravezies, constitué de fonciers nus appartenant à Bordeaux Métropole et à la SNCF, a fait l'objet en mars 2021 de promesses de cession consenties au profit de la Société dénommée Société civile de construction vente (SCCV) Bordeaux Ravezies, société désignée lauréate de l'appel à projet (cf. délibérations métropolitaines, n°2020-28 en date du 24 janvier 2020 et n°2021-89 en date du 18 mars 2021 autorisant ladite cession).

Limitrophes à ce projet, des emprises constitutives des aménagements pour la réalisation de la Place Ravezies, propriétés de la SNCF, vont être acquises par la Métropole, afin de régulariser la situation foncière du site. Lesdites emprises ne sont pas contiguës et supportent une partie d'un parking relais, mais aussi de la voirie routière. L'ensemble, d'une superficie totale de 1 616 m², se situe rue Abel, au Bouscat, et est cadastré section AH n°939, 940, 947, 752 et 797 (désignées « lots G, H et I » au plan de Division, ci-annexé).

Cette acquisition par Bordeaux Métropole ne fera pas l'objet d'une procédure de déclassement. En effet, l'emprise à acquérir a une destination publique métropolitaine ; les parcelles sont acquises pour l'exercice des compétences de Bordeaux Métropole et intégreront, de fait, le domaine public métropolitain dès leur acquisition. Cette possibilité de consentir à une vente sans déclassement est prévue aux termes du troisième alinéa de l'article L 2111-20 du Code des transports et de l'article L3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Cette acquisition interviendra à titre gratuit, tel que convenu entre les parties.

Par un avis n°2019-33069V3104 du 29 novembre 2019, actualisé le 27 avril 2021, il est précisé que la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) a validé la cession à titre gratuit des présentes s'expliquant par un transfert de charges.

Il est également entendu qu'une convention d'occupation temporaire sera établie préalablement à la signature de l'acte de vente entre la SNCF et l'opérateur en charge du programme pour les besoins du chantier, que BORDEAUX METROPOLE s'engage à respecter.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-37 et L 2241-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 3211-14,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 3211-1,

VU l'article L 2111-20 du Code des Transports,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° n°2020-28 en date du 24 janvier 2020 approuvant la cession au profit de la société SPIE BATIGNOLLES Immobilier de fonciers appartenant à Bordeaux Métropole, situés dans le périmètre de l'îlot Ravezies,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2021-89 en date du 18 mars 2021, approuvant la cession au profit de la société SPIE BATIGNOLLES Immobilier de fonciers appartenant à Bordeaux Métropole, situés dans le périmètre de l'îlot Ravezies,

VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n°2019-33069V3104 du 29 novembre 2019 actualisé le 27 avril 2021,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il convient d'acquérir auprès de la SNCF Réseau, une emprise d'environ 1616 m², situé rue Abel sur la commune du Bouscat, afin de permettre à Bordeaux Métropole d'exercer ses compétences sur son domaine public,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'acquisition auprès de la SNCF Réseau, d'une emprise d'environ 1616 m², sis rue Abel sur la commune du Bouscat, cadastrées section AH 752, AH 797, AH 939, AH 940 et AH 947, à titre gratuit,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes et tous autres documents afférents à cette transaction,

Article 3 : Pour enregistrer l'intégration de cette immobilisation corporelle dans l'actif métropolitain, les écritures équilibrées d'ordre correspondantes seront ouvertes dans le cadre de l'exercice en cours au chapitre 041 compte 2113 fonction 01 en dépenses et compte 1328 fonction 01 en recettes.

Article 4 : Les frais annexes résultant de cette acquisition seront imputés sur les crédits ouverts à cet effet au chapitre 21 compte 2112 fonction 844 du budget principal de l'exercice en cours

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 juillet 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 JUILLET 2021 PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2021	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Christine BOST
--	---